



Litige avec mon employeur sur un contrat de prêt après démission

Par **konamok**, le **10/06/2008** à **01:15**

bonjour

voilà je vais vous exposer mon problème, j'ai récemment démissionné pour un travail mieux rémunéré, j'étais en contrat CNE, donc je suis parti du jour au lendemain

le problème qui se pose, c'est que j'ai 2 dettes avec mon ancien employeur, à savoir

un prêt de 1000 euros et un achat

le prêt de 1000 euros était remboursable en 10 fois (contrat à l'appui) il me reste 122 euros à devoir sur ce prêt car j'ai autorisé mon employeur à garder la totalité de mon solde pour rembourser

par contre il reste 1000 euros sur l'achat qui était lui-même remboursable en 10 fois, avec seulement comme document, mon consentement écrit sur la facture afin d'autoriser mon ancien employeur à débiter ces sommes sur mon salaire.

sur le contrat de prêt il y a un passage que je ne comprend pas réellement, le voici:

"en cas de résiliation du contrat de travail de Mr X, pour quelque motif que ce soit, avant extinction de sa dette, les sommes restant dues seront compensables avec les créances acquises par Mr X contre la société"

qu'est-ce que cela veut dire ?

n'oublions pas que cela n'est que pour le prêt de 1000 euros, aucun contrat n'a été établi pour l'achat avec règlement en 10 fois, juste une phrase :

"j'autorise la société X a prelever la somme de 100 euros par mois sur mon salaire pendant 10 mois afin de regler mon achat"

mon employeur veut m'attaquer en justice pour le paiement global de ces sommes, a savoir 1122 euros, alors que je lui est proposé de lui regler le tout en 4 fois en especes, mais il refuse car il veut un cheque de caution de globalité

par ailleurs, mon employeur refuse de me donner mon certificat de travail et mon attestation assedic tant que la dette n'est pas soldé

en a t'il le droit? ai-je une solution face a ce dileme ?

je vous remercie pour vos reponses

cordialement